

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 26 – **REPRÉSENTÉS** : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET :	<i>Attribution de véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services</i>
----------------	---

N° 2021 / 11 / 12

*Vu l'article L2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines,
Intercommunalité et Economie du 22 novembre 2021 ;
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation ;*

*Considérant que l'exercice des fonctions de directeur général des services
justifie la mise à disposition permanente et exclusive d'un véhicule de
fonction ;*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir
délibéré, décide :*

- *de confirmer l'autorisation donnée au Directeur Général des Services
d'utiliser un véhicule de fonction mis à disposition de façon permanente et
exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements
privés,*
- *de définir cette autorisation, sur la durée du détachement de l'agent dans
l'emploi fonctionnel de DGS, soit du 13 janvier 2022 jusqu'au 12 janvier
2027,*
- *d'une prise en charge par la collectivité des frais liés à l'utilisation du
véhicule (entretien, carburant, réparations, assurance, ...),*
- *de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur le bulletin
de salaire, l'évaluation forfaitaire annuelle, soit 9 % du coût d'achat TTC (le
véhicule ayant moins de 5 ans), plus les frais réels (sur facture) de carburant
utilisé à titre privé,*

.../...

- *la prise en compte des kilomètres parcourus par le véhicule à titre privé calculée de la façon suivante : kilométrage total effectué par le véhicule moins le kilométrage parcouru à titre professionnel.*

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire.



Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021
Délibération n° 2021/11/12

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20211125-CM-2021-11-12-DE
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021